



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marie-Claude MILLET, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Muriel JACQUES, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Dominique PRUNET, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA

Absents avec procuration : Catherine CHICQUENOY (procuration à Patrick BROUEL), Christophe SOUDE (procuration à Dominique THELINGE).

Absents : Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Elle soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, les comptes-rendus des séances du 14 et 21 mars.

Elle informe l'Assemblée qu'une erreur matérielle a été constatée sur le budget annexe des Energies Renouvelables. A la demande du service de contrôle de légalité de la Préfecture il convient donc de prendre une Décision Modificative pour la rectifier. Madame le Maire rajoute donc ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Salle des associations : attribution des lots
- 2 Complexe sportif : avenant 1 du lot 2 démolition
- 3 Compte personnel de formation : prise en charge des frais de personnel
- 4 Répartition des charges de fonctionnement des écoles
- 5 Subventions exceptionnelles :
 - a) Voyage scolaire 6^{ème} Collège FSE
 - b) Voyage EPHAD Les Balcons du Lot
- 6 FDEL Eclairage Public :
 - a) Parking du gymnase
 - b) Allée des Roseaux
- 7 Signature avec le Département de la convention de mise à disposition des séparateurs amovibles
- 8 Décision Modificative BP Energie Renouvelables suite à une erreur matérielle
- 9 Décisions du Maire
- 10 Questions diverses

1 Salle des associations : attribution des lots

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de salle des associations qui sera réalisé à l'arrière de l'Espace Maurice Faure par la transformation partielle d'un local de rangement. Elle les informe que la procédure d'appel d'offres a été lancée et que l'ouverture des plis a été réalisée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mars 2019. Suite à cela, la commission s'est réunie à nouveau le 04 avril 2019 pour analyse et attribution des Lots.

Madame le Maire propose à l'assemblée l'attribution des lots comme suit :

Lots	Entreprises retenues	Montant € HT	Observations
Lot 1 — Démolitions/Maçonnerie	DECLAREE sans SUITE		Une seule offre en dépassement significatif de l'estimation prévisionnelle
Lot 2 — Menuiseries Extérieures et Intérieures	ETS TRIVIS	7 382.00	
Lot 3 — Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds	ETS SUDRIE ET FILS	11 382.20	
Lot 4 — Electricité/Ventilation/Chauffage	LAFON JJ	6 482.80	
Lot 5 — Plomberie/Sanitaires	LAFON JJ	4 125.90	
Lot 6 — Chape/Réagréage/Carrelage/faïence	DA SILVA CARRELAGES	8 041.80	

Elle précise qu'il est envisagé de réaliser le lot n°1 en régie.

Dominique PRUNET regrette que ce projet n'ait pas été présenté en Conseil Municipal. Fabienne SIGAUD, lui répond, qu'il en a été question lors du vote du Budget Communal présenté au Conseil Municipal du 21 mars dernier.

Vote : 1 Abstention 19 voix Pour

2 Complexe sportif : Avenant 1 du lot 2 démolition

Madame le Maire présente un avenant concernant le lot n° 2 du projet du complexe sportif et de loisirs. Elle précise que cet avenant a été examiné également en Commission d'Appel d'Offres du 29 mars car le montant de l'avenant dépasse les 5% de la somme prévue initialement pour ce lot.

Elle explique que pour ce lot concernant le gros œuvre, le bureau d'étude spécialisé a modifié ses calculs de dimensionnement des dés de fondation de la Halle sportive. En conséquence, vu l'augmentation des volumes de béton, le montant de l'avenant s'élève à 7 238.12 € TTC ramenant le montant global du marché à 150 037.72 € TTC.

Vote : 4 abstentions 16 voix Pour

3 Compte Personnel de Formation (CPF) : prise en charge des frais de personnel

Avant de procéder au vote, Madame le Maire donne quelques explications sur le compte personnel de formation : le CPF remplace le DIF (Droit Individuel de Formation) depuis le décret du 6 mai 2017. Chaque année les agents peuvent cumuler des heures qui leur permettent de se former (reconversion, préparation de concours...) en dehors des formations classiques qui peuvent leur être proposées dans le cadre de leur mission. Auparavant les agents pouvaient cumuler 20h par an sur une période de 5 ans. Depuis la modernisation de cette loi, ils peuvent

cumuler 24h/an pour un maximum de 120 heures puis 12h/an, ce qui donne un plafond de 150h soit environ 21 jours pour se former.

De plus, les collectivités doivent prendre en charge une partie des frais pédagogiques. Pour ce faire le Conseil doit délibérer pour établir le coût horaire par heure de formation ainsi que le plafond par action de formation pris en charge par la Mairie.

Madame le Maire propose la prise en charge suivante :

- 15 € par heure de formation
- 2 250 € plafond par action de formation

Elle propose également de ne pas prendre en charge les frais (repas, frais kilométriques, hébergement...) occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

4 Répartition des charges de fonctionnement des écoles

Comme chaque année Madame le Maire présente le détail des charges de fonctionnement des écoles et le montant à facturer aux communes dont les enfants sont scolarisés à Prayssac.

Afin de réaliser ce calcul, elle explique que plusieurs éléments sont pris en compte, notamment : l'assurance, l'eau, l'EDF, le téléphone, le chauffage, le personnel et divers autres fournitures scolaires et d'entretien. Soit pour l'année 2018 un montant total de 114 304.55 €.

Le nombre d'enfants comptabilisé pour les deux écoles étant de 189, les charges de fonctionnement s'élèvent à : $114\,304.55 / 189 = 604.79$ €/enfant

Madame le Maire signale que les charges ont baissé en raison d'une diminution du poste produit d'entretien et d'une baisse des charges de personnel. Elle en profite pour remercier le personnel des efforts consentis et du travail fourni.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

5 Subventions Exceptionnelles

a) FSE - Collège d'Istrie

Le collège organise un voyage pour les classes de 6^{ème}. Les élèves partent 3 jours à Vayrac dans la vallée de la Dordogne. C'est un voyage orienté sur la sensibilisation du développement durable qui proposera des activités nature type spéléologie, botanique ainsi qu'une sensibilisation sur la gestion des déchets.

Le coût de ce voyage s'élève à 140 € par enfants avec une participation des familles à hauteur de 90 €. Le FSE demande aux communes une aide financière de 25 € par enfant ; il prendra en charge le solde restant. 40 élèves y participent dont 19 de Prayssac.

Madame le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 475 € au FSE du collège d'Istrie. Avant de passer au vote elle informe l'Assemblée :

- les élèves de 6^{ème} vont organiser une tombola afin de financer également leur voyage,
- les 5^{èmes} ont un projet « *GéoParcours* » et ils iront comme tous les ans au domaine d'Auzole pour le stage moto,
- les 3^{èmes} quant à eux vont se rendre à la cité de l'espace.

Elle rappelle le déroulement du *Festifados* le 18 mai à Anglars-Juillac ainsi que l'organisation de la fête du collège le jeudi 4 juillet.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

b) EPHAD Les Balcons du Lot

Sylviane BERNARD, adjointe au maire, présente la demande de subvention de l'association La Chaleur de l'Oustal. Celle-ci concerne un voyage organisé pour les résidents de l'EPHAD au village du Bournat en Dordogne et, si les conditions le permettent, à l'Abbaye de Cadouin. Madame le Maire tient à souligner que c'est la première fois qu'une telle initiative est prise aux Balcons du Lot et qu'il faut l'encourager.

Elle propose donc d'attribuer à l'association une subvention équivalente à la totalité des frais d'entrées, à savoir 528 €.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

6 Fédération Départementale des Energies du Lot : Eclairage Public

Dominique THELINGE, adjoint au maire, présente les opérations d'éclairage Public projetées sur le parking du gymnase et sur l'ensemble de la zone du complexe sportif et de loisirs ainsi qu'à l'Allée des Roseaux.

1) Le complexe sportif et de loisirs :

Remplacement de 7 candélabres sur le parking de la salle des fêtes.

Mise en place d'un lampadaire à l'angle du passage qui va à la crèche et qui servira à la future salle des associations.

Éclairage du cheminement qui part du four à pain jusqu'au gymnase composé de bornes basses (1m20 de haut) et 3 luminaires qui seront fixés sur les poteaux de la halle sportive

5 candélabres sur le parking du gymnase

2) Allée des Roseaux

Des constructions ont été réalisées dans cette allée, dont un commerce, il est donc temps de mettre en place l'éclairage public. 5 lampadaires y seront donc installés.

Rattaché à cette opération, un troisième lampadaire sera installé au Rouget, en complément de l'opération 38192.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

7 Convention entre le Département et la Commune de Prayssac

Dominique THELINGE présente la convention de mise à disposition de séparateurs amovibles établie entre le Département et la Commune de Prayssac. Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la traverse de Prayssac, ces séparateurs sont installés pour une période d'essai courant du 1^{er} avril au 31 mai 2019.

Il fait remarquer que des modifications ont déjà été apportées à l'installation suite à la demande de certains riverains.

Madame le Maire ajoute qu'une réunion sera organisée courant mai avec ces derniers afin de recueillir leurs avis et d'en tirer les conclusions permettant un aménagement définitif. Les avis sont très partagés et rien n'est arrêté pour l'instant.

Elle informe l'assemblée que la municipalité a demandé à la communauté de commune d'intervenir très rapidement sur l'avenue du Maréchal Bessières (du PMU jusqu'à Terre Gourmande, côté droit direction Cahors) pour réaliser des tracés de parking en partie sur la chaussée afin d'éviter que les véhicules ne se garent sur le trottoir. En effet, ce problème est récurrent et empêche les piétons de circuler en toute sécurité. Elle espère que cette solution réglera la situation, sinon il sera envisagé d'installer des potelets. Elle regrette vivement ce manque de civisme des automobilistes.

Dominique THELINGE ajoute qu'un travail de réflexion est en cours pour un problème similaire de stationnement sur les boulevards Aristide Briand et Gambetta. Des réunions de concertation avec les riverains ont déjà eu lieu.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

8 Décision Modificative - BP annexe Energies renouvelables

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le service de contrôle de légalité de la Préfecture a soulevé une erreur matérielle dans le budget annexe des Energies renouvelables. Il convient donc de voter une Décision Modificative.

Cette erreur concerne les dépenses imprévues en section de fonctionnement dont le montant dépasse le taux autorisé de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle propose les modifications suivantes :

Article 022 (dépenses imprévues) : - 1 550 €

Article 61521 (bâtiments publics) : + 1 550 €

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

9 Décisions du Maire

Madame le Maire fait part à l'assemblée de quatre décisions d'acceptation et d'agrément de contrats de sous-traitance pour certaines entreprises intervenant sur le chantier du Complexe Sportif et de Loisirs :

- L'Entreprise MALAURIE sous-traite à SAS SOLTECH pour une partie des travaux de gros-œuvre du lot n°2 Démolition/Gros-Œuvre
- L'Entreprise GFM sous-traite à C2M pour une partie des travaux de serrurerie du lot n°14 Serrurerie
- L'Entreprise GFM sous-traite à Point Verre Menuiserie pour une partie des travaux de serrurerie du lot n°14 Serrurerie
- ARKHIDEA attributaire de la maîtrise d'œuvre sous-traite à MC2G pour une partie de la Direction Exécution des Travaux

Fabienne SIGAUD précise que le prestataire initial reste responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché, et que cela n'engendre aucune conséquence pour la commune quant au coût du marché.

10 Questions diverses

➤ Madame le Maire fait part des informations suivantes :

- Le montant de la DGF est enfin connu ; il est supérieur de 1200€ au montant prévu dans le budget.
- Le 22 mai 2019 se déroulent les Elections Européennes. Elle demande aux élus de bien vouloir s'inscrire pour les permanences dès réception du mail qui leur sera transmis avec le tableau des créneaux proposés.
- Une réunion de la commission travaux sera programmée fin mai suite à l'expérimentation de la sécurisation de la départementale et après la réunion avec les riverains.
- Concernant le concours du plus beau marché, le journal télévisé du vendredi 12 avril sur TF1 donnera les résultats et nous saurons si Prayssac est sélectionné pour le concours national. Il y a de très fortes chances qu'il en soit ainsi. Si tel est le cas Prayssac aura la visite d'une équipe de TF1 dans les prochaines semaines. Cela ne peut être que bénéfique pour la Commune déjà attractive. Remerciements à tous les acteurs qui auront permis au marché de Prayssac de se maintenir en tête du classement régional.

➤ Dominique PRUNET rappelle que le 30 septembre 2019 Marcel Legrand et Claire Petit, gérants du cinéma Louis Malle, arrêtent leur activité. Elle demande s'il existe une volonté de la Commune pour maintenir ce cinéma et si, comme elle l'avait suggéré, la

municipalité s'est rapprochée de la Commune de Gourdon qui gère son cinéma sous un budget annexe.

Fabienne SIGAUD lui répond qu'intégrer la gérance du cinéma dans le budget de la commune pourrait-être une solution envisageable à terme s'il n'y a pas d'autres possibilités. Mais ce n'est pas la solution que la municipalité privilégie.

En effet, c'est un cinéma d'art et d'essai qui a accumulé non seulement une notoriété mais aussi des fonds pour permettre de réinvestir dans l'amélioration des installations. Il est donc important que la Sarl puisse être reprise pour engager ces fonds. De plus, la gestion d'un cinéma est réalisée dans le cadre d'un réseau ; cela nécessite des compétences et des connaissances pointues que n'ont pas forcément les mairies.

La municipalité travaille activement à l'avenir du cinéma, de concert avec Monsieur Legrand, Madame Petit, la Communauté de Communes ainsi que l'association de défense du cinéma, toujours très impliquée.

Fabienne SIGAUD précise également qu'un travail a été engagé avec de gros distributeurs qui ont conscience de la valeur que représentent les petits cinémas ruraux. Il faut bien réaliser que c'est le seul cinéma sur la Vallée, encadré par deux complexes plus importants de Monsempron-Libos et de Cahors.

Tous ces éléments contextuels pour dire qu'il y avait jusqu'à peu une candidature très sérieuse avec un bon projet mais qui malheureusement n'a pu aboutir. En conséquence les recherches, qui s'étaient arrêtées, ont été relancées ces dernières semaines.

Deux autres candidats ont déposé de nouveaux projets, dont un particulièrement intéressant. Une réunion avec les différents intervenants et la Communauté de Communes est prévue mi-mai afin de les étudier et de statuer.

Madame le Maire précise qu'en tant que Mairie nous participons au projet ; nous avons la volonté de maintenir l'activité, mais au final cela reste une transaction commerciale du domaine privé entre une société (la SARL CINE 46) qui vend à un repreneur. Sur ce point spécifique, la Mairie ne peut pas intervenir, par contre en tant que propriétaire du bâtiment, la Mairie renouvellera le bail, qui court jusqu'au mois de mars 2020, avec le repreneur.

- Elsa SOARES intervient pour informer le Conseil que le Comité des Fêtes de Prayssac a effectué une marche écologique le mois dernier. Lors de cette action, 800 litres de déchets ont été ramassés en l'espace de deux heures ! Il a donc été décidé de renouveler cette opération et de l'ouvrir à tous. Rendez-vous le 5 mai à 9h45 devant la mairie avec une paire de gants, les sacs étant fournis par le Comité des fêtes. La marche sera suivie d'un pique-nique.
- Christophe ROGER informe l'assemblée d'une demande d'acquisition d'un terrain appartenant à la mairie par le propriétaire d'une petite maison située derrière le square Saint Exupéry. Il présente rapidement la situation sur un plan et demande à chacun de réfléchir à cette proposition. Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.
Christophe ROGER fait part également de la tenue d'une conférence sur la météo avec Joël COLLADO le samedi 13 avril au cinéma.

Sans autres questions, Madame le Maire lève la séance à 21h30